

CONTRIBUER À LA FIN DES PROJETS ET INFRASTRUCTURES QUI AUGMENTENT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET FONT RECULER LA BIODIVERSITÉ

Contexte et enjeux

Toutes les constructions et aménagements entrepris jusqu'à aujourd'hui contribuent à augmenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à faire reculer la biodiversité, directement ou indirectement.

En effet, tous les nouveaux bâtiments contribuent à la fois à l'émission de GES lors de leur construction, au cours de leur fonctionnement normal (chauffage, climatisation, éclairage, etc.), mais aussi lors de leur démantèlement.

Il faut également prendre en compte les conséquences de l'étalement urbain en termes d'aménagements supplémentaires (infrastructures énergétiques, d'eau et d'assainissement, de mobilité, etc.), et de vulnérabilité du territoire vis à vis des impacts du dérèglement climatique (vagues de chaleur, inondations, etc.).

Il est donc nécessaire d'arrêter toute artificialisation du territoire, mais également de limiter au maximum les constructions neuves au profit de la rénovation des bâtiments existants, de s'opposer aux grands projets inutiles pour le territoire, de généraliser la haute qualité environnementale des constructions et opérations d'aménagement nécessaires, et de favoriser une densification du bâti.

Pour Besançon et la Communauté Urbaine, un certain nombre de projets d'infrastructures inutiles sont d'ores et déjà bien identifiés :

- Les Vaîtes (34 ha menacés)
- Les Planches-Relançons (65 ha menacés)
- Les Hauts du Chazal (45 ha concernés – environ la moitié des logements réalisés à ce jour)
- Constructions et extensions des zones commerciales périphériques (dont l'extension de la zone de Thise-Chalezeule et de Valentin)
- Le doublement de la RN57 entre Beure et Micropolis

Nous, candidats, nous engageons à : (cocher)

Niveau 1

- Appliquer strictement la directive « zéro artificialisation nette » : les seuls espaces éventuellement artificialisés seront résiduels et immédiatement compensés par une renaturation de surface équivalente sur le territoire de la commune.
- Réévaluer dès le début du mandat la pertinence des zones identifiées « à urbaniser » sur le territoire de la Communauté Urbaine, notamment au regard de la croissance démographique de la ville et de l'aire urbaine et aux dommages causés à la biodiversité.
- Réaliser pour chaque projet un bilan « émissions totales de GES » sur l'ensemble du cycle et des émissions produites à chacune des étapes (construction, exploitation, démantèlement). Les projets anciens sont en moratoire tant que ce bilan « émissions totales de GES » n'est pas réalisé.
- Abandonner les Grands Projets Inutiles, comme les projets d'urbanisation des Vaîtes, des Planches-Relançons, et la poursuite du projet des Hauts-du-Chazal.
- Remettre en état écologique le site des Vaîtes (parties détruites par les travaux), pour qu'il retrouve sa vocation naturelle et de jardinage initiale. Et évidemment s'opposer à toute reprise des travaux. L'important étant de rediscuter le PLU avec les habitant·es et jardinier·es.
- A l'échelle de la Communauté Urbaine, relancer un travail de modification et d'adoption du PLUi, en associant les habitant·es à sa rédaction.
- S'opposer au doublement de la RN57 entre Beure et Micropolis, et signifier à l'État, principal aménageur, notre opposition à ce projet.
- Assurer une formation des services de la commune et de tou·tes les élu·es sur les conséquences de l'étalement urbain et de l'artificialisation des terres, ainsi que sur la qualité environnementale des constructions, pour pouvoir orienter les particuliers et les entreprises de construction vers des solutions durables.

Niveau 2

- Rénover les écoles primaires pour les rendre efficaces thermiquement.
- S'opposer à tout projet de construction ou d'extension de zones commerciales dans la Communauté Urbaine (ce qui favorisera également les petits commerces des autres communes de la CU et créera des emplois).
- Refuser systématiquement la construction de bâtiments neufs aux normes environnementales dépassées.
- Privilégier la remise en état, la rénovation ou l'élévation des anciens bâtiments et limiter la construction de bâtiments neufs aux seules zones préalablement urbanisées (friches urbaines, casernes, etc.).

Niveau 3

- En plus des écoles, augmenter le nombre de rénovations de bâtiments publics anciens.
- Engager une « conférence de la rénovation » avec les copropriétés privées, pour co-construire des solutions.

Signature :